

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD**

Le 26 avril 2004, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers Richard Bélanger, Steve Plante, Sylvain Vachon, Pierre Tardif et Jacques Bolduc, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire demande un moment de réflexion.

La présente séance spéciale a été convoquée par Monsieur Marc Bélanger, secrétaire-trésorier, pour les sujets suivants seulement:

- Avis de motion – règlement dérogation mineure.
- **Syndicat des employés municipaux.**
- Suivi de la rencontre avec la Fabrique.
- Priorités pour travaux municipaux.
- Desfor Bio Service.

68-2004

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que l'ordre du jour de la présente session soit adopté  
tel que présenté.

ADOPTÉ

69-2004

### **ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,

Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

70-2004

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT DE DÉROGATION MINEURE (ANCIENNE PAROISSE)**

Le conseiller, Monsieur Pierre Tardif, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins d'établir un règlement de dérogation mineure aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement.

Monsieur Serge Jacques prend siège à 19:40 heures.

71-2004

**TRAVAUX D'ÉTUDE ET DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES**

**ATTENDU** l'offre de services pour des travaux d'étude et de contrôle biologique des moustiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor, par la firme Desfor Bio Service.

**ATTENDU** que la firme Desfor formera un employé de la Municipalité pour faire le contrôle des moustiques pour une autre année.

**ATTENDU** que la firme Desfor s'engage à fournir les produits et aider la Municipalité à sortir les permis nécessaires avec le Ministère de l'environnement pour un prochain contrôle pour la Municipalité dans les années futures.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder le contrat d'étude et de contrôle biologique de moustiques sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor, dans le secteur nord-est de la Municipalité selon l'option de caractérisation et d'opérations de contrôle de moustiques, pour l'épandage de BTI dans le secteur où la problématique est engendrée. La firme Desfor Bio

Service devra fournir un rapport d'expertise, le tout pour un montant de 11 405,00 \$, taxes en sus.

La Municipalité de Saint-Victor ne s'engage pas à renouveler l'arrosage pour l'année 2005.

ADOPTÉ

72-2004

**GRIEF NUMÉRO 01-04**

**ATTENDU** le grief numéro 01-04, déposé le 15 avril 2004, par le syndicat des employés municipaux.

**ATTENDU** que l'employé n'a pas 90 jours de travail pour la Municipalité de Saint-Victor, selon l'article 14:02 de la convention collective.

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor considère que le grief numéro 01-04 n'est pas fondé car l'employé municipal n'a pas 90 jours de travail.

ADOPTÉ

73-2004

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LE  
C.R.S.B.P.**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander aux responsables du Ministère de la culture et du C.R.S.B.P. de venir visiter le local du presbytère pour en faire une analyse de potentiel de cet édifice et d'en évaluer le coût de transformation par la suite. La Municipalité évaluera la pertinence de cette alternative.

ADOPTÉ

74-2004

**PRIORITÉ DES TRAVAUX, NUMÉROS 1 ET 2 - RANG 3 SUD ET RANG 5 NORD POUR ANNÉE 2004**

Proposé par Monsieur Steve Plante,

Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les priorités des travaux pour l'année 2004 seront :

1° Réfection du Rang 3 nord à partir de la résidence de Monsieur Roland Bolduc à la partie terminée durant l'année 2003.

2° Réfection du Rang 5 nord à partir de Monsieur Henri-Luc Veilleux jusqu'à la résidence de la Ferme Mafleurdan.

ADOPTÉ

75-2004

**PRIORITÉ DES TRAVAUX, NUMÉRO 3 – POUR L'ANNÉE 2004**

Proposé par Monsieur Steve Plante,

Secondé par Monsieur Serge Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander une rencontre avec les Festivités Western, pour régler un problème d'eau des terrains des Festivités Western qui se déverse sur la Rue Industrielle Nadeau et qui cause des problèmes sur la Route 108.

La Municipalité convoquera cette réunion avec les Festivités Western lorsqu'elle aura établi les coûts.

ADOPTÉ

76-2004

**PRIORITÉ DES TRAVAUX, NUMÉRO 4 – POUR L'ANNÉE 2004**

Proposé par Monsieur Sylvain Vachon,

Secondé par Monsieur Richard Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil de réparer la rue Commerciale en face du terrain de la Caisse Populaire où il y a une bosse, à chaque printemps, en creusant le chemin et de faire une longue transition.

ADOPTÉ

77-2004

**MANDAT AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Proposé par Monsieur Pierre Tardif,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
de mandater le secrétaire-trésorier à prendre une  
garantie prolongée sur le moteur de la niveleuse soit, 7  
ans de garantie ou 2 000 heures pour un montant de  
799,00 \$.

ADOPTÉ

78-2004

**DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

**ATTENDU** la demande du Conseil Municipal pour  
rencontrer les employés municipaux seulement.

Proposé par Monsieur Richard Bélanger,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
d'avoir une rencontre avec les employés municipaux  
seulement.

La date de cette rencontre sera déterminée avec les  
employés et le Conseil Municipal.

ADOPTÉ

79-2004

**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Sylvain Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la  
séance spéciale soit levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BÉLANGER**